

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-704

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	1
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Mettre fin à la précarisation des personnels (ligne nouvelle)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous souhaitons mettre fin à la précarisation des personnels et dénoncer le recours généralisé aux contractuels plutôt qu'à la liste complémentaire pour le recrutement de professeurs des écoles.

Nous demandons donc que soit donnée la priorité à la liste complémentaire pour le recrutement des professeurs des écoles.

A la Réunion, 14 des reçus sur la liste complémentaire ont été recrutés par le rectorat lors d'une campagne de recrutement de contractuels. Ces personnes se sont investies et ont fait des sacrifices afin de réussir ce concours. Elles devraient également être recrutée prioritairement en tant que fonctionnaires lorsque des postes sont à pourvoir. Il est inadmissible que ces diplômés, en colère, se retrouvent sans travail, alors qu'il y a depuis bien longtemps un manque conséquent d'enseignants, y compris pour cette rentrée scolaire. Quelles sont les raisons ayant mené le rectorat à pratiquer une politique de précarisation des emplois de l'éducation nationale en-dehors de l'objectif de réaliser des économies sur le dos de ces enseignants ?

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement d'appel de transférer des crédits de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » à hauteur de 1 euro en autorisations

d'engagement et 1 euro en crédits de paiement, vers l'action 01 d'un nouveau programme intitulé "Mettre fin à la précarisation des personnels".